



Déclaration plate-forme 1^{er} degré CDEN du 21 mars 2017

Laisserons-nous déménager la gestion des emplois et des personnels des écoles creusoises ?

Le Rectorat a l'intention de mettre en place une plateforme de gestion des personnels du 1^{er} degré. Cette plateforme, localisée au Rectorat, supprimerait aussitôt un emploi à la DSDEN de la Creuse (dans un premier temps) et verrait le département perdre toute l'expertise dans les domaines suivants :

- promotions avancement (préparation du projet et arrêtés)
- pré-liquidation de la paie
- gestion individuelle
- gestion des données personnelles de l'agent
- conservation du dossier unique agent
- contrôle des emplois

Bref, c'est une remise en cause complète de la gestion DEPARTEMENTALE des écoles du département, un déménagement quasi-complet de la DSDEN de la Creuse au Rectorat.

Comment penser que le transfert à Limoges de cette gestion permettra une meilleure prise en compte des réalités départementales ? Qui peut soutenir que ce transfert assurera une gestion de proximité ? La DSDEN de la Creuse a-t-elle encore un avenir au sein de l'Académie ou au sein de la région Nouvelle Aquitaine si on la laisse déshabiller de la sorte ?

Des mutualisations de ce type ont déjà eu lieu dans le domaine des congés longs (gérés à Limoges), des bourses (gérées à Tulle), des retraites (gérées à La Baule) : chacun des usagers peut mesurer les conséquences néfastes que ces mutualisations ont eu sur le service rendu... Ne plus avoir la main sur ces opérations pourrait laisser le champ libre au déménagement complet de notre administration avec des répercussions mortifères pour notre département.

C'est pourquoi la FSU souhaite soumettre au vote du CDEN le vœu suivant :

Les représentants au CDEN de la Creuse s'opposent au transfert de la gestion des emplois et des personnels des écoles creusoises à Limoges dans le cadre de la mise en place programmée au 1er septembre 2017 de la plateforme 1er degré. Le CDEN de la Creuse est attaché à une gestion de proximité, dans le département, des personnels et des emplois des écoles et souhaite conserver une Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de plein exercice.